

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 06 DEC 2005

Droit de sceau: Fr. 3.00

L'expert:

Le géomètre d'Etat:

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrondissement:

La Commune:

Sierre, le 01.06.2006

Venthône, le 28.05.06

Bramois, le 23.06.06

Sierre, le 01.06.2006

RAYMOND RUDAZ

CHRISTOPH FREI

ING. GEOMETRE D'ETAT

DARNON

3973 VENTHÔNE

Plan cadastral 5

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabl. 19.04.06 PG CT

Modif.

Fichier : 1178d003.dwg

Format : 1,05m2

